

CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste

habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1080

VENDREDI 30 JANVIER 2015

Dispositif de tirage BREST CTC

Compte personnel de formation

Chaque salarié dispose désormais d'un CPF (Compte personnel de formation) qui l'accompagnera, dès 16 ans, tout au long de sa vie, quels que soient les changements de situations professionnelles. Grâce à ce compte, chaque salarié en activité ou en recherche d'emploi, pourra se former.

L'ouverture des CPF va de pair avec la mise en place d'un conseil en évolution professionnelle gratuit, accessible à tous afin que chacun puisse construire son parcours de formation et accroître ses compétences et ses qualifications.

Issu d'un accord national interprofessionnel et de la loi du 5 mars 2014, le compte personnel de formation (CPF) est devenu une réalité le 1^{er} janvier 2015. Dès aujourd'hui, 23 millions de comptes peuvent être utilisés en se connectant sur le site moncompteformation.gouv.fr, par l'utilisation du reliquat des droits acquis au titre du droit individuel à la formation (DIF) auquel il se substitue. Le DIF ne répondait pas véritablement aux besoins de formation de tous les salariés. Seuls certains, en particulier dans les grandes entreprises, y avaient recours.

Les employeurs ont jusqu'au 31 janvier pour communiquer, par écrit à chacun de leurs salariés, le solde d'heures DIF non consommées au 31 décembre 2014. Les salariés doivent conserver ce document qui pourra être demandé pour le CFP.

Véritable droit à la formation pour tous les actifs, accessible dès 16 ans (15 ans pour les apprentis) et jusqu'à la retraite, les CPF permettent de cumuler jusqu'à 150 heures de formation auxquels s'ajoutent des abondements provenant d'autres financeurs comme la Région,



Le site moncompteformation.gouv.fr

Pôle Emploi ou le compte personnel de prévention de la pénibilité.

En effet, le compte personnel de prévention de la pénibilité, créé par la loi du 20 janvier 2014, connaît en 2015 sa première année de déploiement opérationnel pour les premiers critères de pénibilité. Les salariés exposés au-delà des seuils fixés accumuleront annuellement des points qui permettront de financer des actions de formation permettant d'évoluer vers un poste moins exposé ; de compenser en rémunération un passage à temps partiel permettant de diminuer les expositions ; ou enfin de partir plus tôt à la retraite, dans la limite de deux ans.

Le lien entre l'emploi et la formation est renforcé : seules les formations qualifiantes et certifiantes, la validation des acquis de l'expérience, les formations au titre du socle de connaissances et de compétences sont éligibles au CPF.

Le Parti Socialiste s'est félicité « de cette innovation majeure qui marque l'engagement du gouvernement dans le droit à la formation pour tous. Ce droit à la formation est autant un outil pour choisir son propre parcours professionnel qu'un soutien à la compétitivité des entreprises ».

CAP
FINISTÈRE

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 29/01/2015



Vigilance

Il y a 40 ans étaient publiés les décrets d'application de la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse. Pour toutes celles et tous ceux qui s'étaient battus pour le droit à l'avortement, il s'agissait d'une grande victoire. Il devait y avoir un avant et un après. L'époque où les femmes étaient obligées de se rendre à Londres pour avorter était révolue.

Et pourtant... les adversaires de la loi Veil sont toujours présents. Minoritaires mais très actifs, de génération en génération, ils continuent de distiller leurs mensonges et de tenter de culpabiliser les femmes qui doivent avoir recours à une IVG.

Il convient donc d'être vigilants et de continuer à expliquer que l'IVG est un droit, pour toutes les femmes de pouvoir disposer de leur corps.

PS29

Chiffre de la semaine

250 millions d'euros

C'est le montant qui sera affecté à l'acte II de la refondation de l'école pour la transmission des valeurs de la République, l'enseignement de la laïcité et la restauration de l'autorité des enseignants.